

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Grands Défis Canada au *Sandra Rotman Centre*
MaRS Centre, Tour sud, 101, rue College, suite 406, Toronto, Ontario, Canada M5G 1L7
T 416.673.6568 F 416.978.6826 E savingbrains@grandchallenges.ca

sauver des ^{MC}
cerveaux

Libérer le
potentiel de
développement.

Sauver des cerveaux

Mai 2016

[Révisé le 15 juillet 2016]



Un partenariat de:



BILL & MELINDA
GATES foundation



UBS Optimus Foundation



Savoir le changement.
Pour les enfants. Pour la vie.



Grands
Défis
Ethiopie

Sommaire

Le développement du jeune enfant est une partie essentielle de l'édification de sociétés saines et productives où les enfants à la fois survivent et prospèrent. Un monde où les filles et les garçons s'épanouissent se profile à travers Les Objectifs de développement durable pour la nutrition, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes et l'autonomisation, la paix et les conflits, et est au cœur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016 à 2030).

La progression du développement d'une personne est influencée par l'interaction des gènes qu'il possède et des expériences et de l'environnement auxquels elle est exposée – surtout au début de la vie. Le fait de vivre dans la pauvreté augmente l'exposition à divers environnements et expériences défavorables qui peuvent compromettre un sain développement. Ces facteurs de risque peuvent inclure une mauvaise gestion des complications à la naissance, le manque d'interactions affectives continues, l'exposition à la violence ou à la négligence, la malnutrition, les infections graves ou chroniques et l'exposition à des toxines environnementales et d'autres sources de stress toxique. L'incapacité d'entourer les enfants des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. Cela entraîne également une perte colossale de capital humain qui laisse la prochaine génération mal outillée pour résoudre les énormes défis qui emprisonnent les gens, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Avec l'objectif ultime d'accroître le capital humain et de lutter contre les inégalités, Sauver des cerveaux est la recherche **d'idées audacieuses portant sur des produits, des services, des politiques et des modèles de mise en œuvre qui protégeront et favoriseront le développement précoce du cerveau de manière durable**. Dans le cadre de cette demande de propositions, Sauver des cerveaux accueillera des demandes de financement de démarrage visant à développer et à valider de telles idées audacieuses. Le partenariat Sauver des cerveaux regroupe présentement Grands Défis Canada (financé par le gouvernement du Canada), la Fondation Aga Khan Canada, la Fondation Bernard van Leer, la Fondation Bill & Melinda Gates, la fondation ELMA, Grands Défis Éthiopie, la Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal, la Fondation Palix, la fondation UBS Optimus et Vision Mondiale Canada.

Les propositions chercheront à faire la démonstration de principe de solutions innovantes pertinentes pour les populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire et conçues pour avoir un impact durable à plus grande échelle. Sauver des cerveaux offre jusqu'à 250 000 \$CAN sur une période maximale de 24 mois pour chaque proposition financée. Le montant du financement devrait varier en fonction des besoins du projet. Nous prévoyons financer des propositions soumises par des établissements admissibles du Canada ou de pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. Toutes les activités de mise en œuvre **doivent se dérouler dans des pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles. (Voir l'annexe A)**

Dans l'élaboration et l'évaluation de ces idées audacieuses, on s'attend à ce que les innovateurs mobilisent les utilisateurs finaux (les femmes et les hommes, les filles et les

garçons) et mettent à profit les systèmes de prestation locaux. L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait pouvoir élaborer, mettre à l'essai et perfectionner l'innovation et sa mise en œuvre. En définitive, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui soutiendront l'apprentissage pour accélérer les progrès en vue de relever le Grand Défi de Sauver des cerveaux. La science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités ou les programmes en cours ne seront pas financées par le biais de cette demande de propositions.

Les innovateurs doivent adopter une approche axée sur **l'Innovation intégrée^{MD}**, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation.

Sauver des cerveaux est à la recherche d'idées audacieuses ayant un impact en situation réelle et offrant le potentiel d'être déployées à grande échelle de façon durable. À cette fin, des approches novatrices et une solide évaluation sont attendues pour tester la façon dont l'intervention doit être optimisée en vue **d'atteindre équitablement le plus grand nombre d'enfants, d'avoir le plus d'impact sur chaque enfant rejoint (filles et garçons) et de soutenir l'impact à plus grande échelle.** Les innovateurs sont tenus de prendre en compte les considérations relatives à l'égalité entre les sexes, l'environnement et les structures de gouvernance qui peuvent entraver ou aider l'impact.

À la fin de la période de financement, chaque projet devrait avoir fait la démonstration de principe du concept, à savoir fournir des preuves de l'impact sur le développement de l'enfant dans un environnement contrôlé ou limité, et/ou de la réduction d'un obstacle à l'impact *ainsi que* des preuves de l'existence d'une demande pour l'innovation. Veuillez noter que même si le financement de ces projets ne dépasse pas 250 000 \$CAN, les innovations couronnées de succès pourront concourir en vue d'obtenir un financement de déploiement à l'échelle.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 29 juillet 2016 à 15:00 HNE

Les demandes DOIVENT être soumises au programme Sauver des cerveaux en utilisant le Portail communautaire de Grands Défis Canada. **Pour avoir accès au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte.** Lorsque vous aurez créé un compte, veuillez allouer jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter les renseignements que vous avez fournis. Une fois que vos renseignements auront été traités, vous recevrez un courriel renfermant les identifiants requis pour avoir accès au Portail et présenter votre demande.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	II
Table des matières	IV
1 INTRODUCTION	1
1.1 Partenaires de Sauver des cerveaux	1
1.2 Grands Défis Canada	1
1.3 Le problème	2
1.4 Le Grand Défi Sauver des cerveaux	3
2 APPROCHE	3
2.1 Financement	3
2.2 Domaines d'intérêt	4
2.3 Accent mis sur les résultats	5
2.4 Innovation intégrée	7
2.5 Échelle et durabilité	8
2.6 Durabilité environnementale, égalité des sexes et bonne gouvernance	10
2.7 Accès mondial, accès aux données et éthique	11
2.8 Financement du déploiement à l'échelle	12
3 COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE DE SAUVER DES CERVEAUX.....	12
3.1 Communauté d'apprentissage	12
3.2 Plateforme Sauver des cerveaux	13
4 ACTIVITÉS ET PRODUITS LIVRABLES	14
5 RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	15
5.1 Critères d'admissibilité	15
5.2 Instructions relatives à la présentation d'une proposition	16
5.3 Échéancier pour les propositions	17
5.4 Processus d'examen	17
5.5 Critères d'évaluation	19
5.6 Conditions financières et coûts admissibles	20
5.7 Modalités de paiement	22
5.8 Vérification	22
5.9 Documents de présentation et avis de confidentialité	23
5.10 Garantie	24
5.11 Propriété intellectuelle	24
5.12 Accès aux données	25
5.13 Droits de Grands Défis Canada	25
5.14 Assurances relatives à la recherche	27
Annexe A : Admissibilité des pays	28
Annexe B : Indicateurs clés	29

1 Introduction

1.1 PARTENAIRES DE SAUVER DES CERVEAUX

Le Grand Défi de Sauver des cerveaux ne saurait être résolu par une seule institution. Depuis 2014, le partenariat Sauver des cerveaux a grandi pour profiter de l'expertise de partenaires qui apportent des connaissances régionales, une portée mondiale, une expérience de la mise en œuvre et du déploiement à l'échelle, dans le but de relever ce défi. Le partenariat regroupe présentement Grands Défis Canada (financé par le gouvernement du Canada), la Fondation Aga Khan Canada, la Fondation Bernard van Leer, la Fondation Bill & Melinda Gates, la fondation ELMA, Grands Défis Éthiopie, la Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal, la Fondation Palix, la Fondation UBS Optimus et Vision Mondiale Canada. Grands Défis Canada continue de développer le partenariat Sauver des cerveaux et pourrait annoncer de nouveaux partenaires qui viendront appuyer les projets sélectionnés dans le cadre de cette demande de propositions.

1.2 GRANDS DÉFIS CANADA

Grands Défis Canada dirige le partenariat Sauver des cerveaux et a engagé plus de 32 millions \$CAN dans le programme Sauver des cerveaux. Notre vision est : **Des Idées audacieuses. Un grand impact. Un monde meilleur.** Notre mission est : **Sauver et améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire grâce à l'Innovation intégrée.** Notre priorité première est : **Résoudre des problèmes critiques en santé mondiale.**

Grands Défis Canada est voué à appuyer des Idées audacieuses ayant un Grand Impact^{MD} en santé mondiale. Grâce au **Fonds d'innovation pour le développement** créé en 2008, le Canada a été le premier pays à adopter une approche axée sur les Grands Défis pour résoudre des problèmes de santé mondiale dans son enveloppe d'aide officielle au développement. Le financement pour le soutien d'innovations en santé maternelle, néonatale et infantile par Grands Défis Canada – y compris Sauver des cerveaux – provient du gouvernement du Canada. Nous soutenons des innovateurs dans les pays à revenu faible ou intermédiaire admissibles et au Canada, pour remédier aux inégalités et catalyser le déploiement à l'échelle, la durabilité et l'impact. Nous sommes centrés sur les résultats et sur les moyens de sauver et d'améliorer des vies. Les idées audacieuses que nous appuyons intègrent l'innovation scientifique, technologique, sociale et commerciale en vue de trouver des solutions durables à des défis en santé, ce que nous appelons l'Innovation intégrée^{MD}. Grands Défis Canada met l'accent sur des défis définis par des innovateurs dans le cadre de son programme Les Étoiles en santé mondiale, et sur des défis ciblés par le biais des programmes Sauver des vies à la naissance, Sauver des cerveaux et La Santé mentale dans le monde. Nous facilitons la transition d'innovations prometteuses de l'étape de la validation à celle du déploiement à l'échelle. Grands Défis Canada collabore avec les Instituts de recherche en santé du Canada pour à l'examen par les pairs et à la sélection des innovations à financer.

1.3 LE PROBLÈME

En dépit de la reconnaissance croissante de l'importance globale du développement précoce de l'enfant, plus de 200 millions d'enfants dans les pays en développement sont incapables de réaliser leur plein potentiel de développement¹. Bien que différentes zones du cerveau se développent à des moments différents et continuent de s'adapter tout au long de la vie, la plus grande partie du développement du cerveau survient dans les 1 000 premiers jours – durant la période fœtale et celle de la petite enfance – ce qui en fait un stade d'une importance capitale. C'est dans cette fenêtre critique que les circuits neuronaux du cerveau se forment et se renforcent par l'utilisation répétée, ou bien sont perdus. Une grave adversité au début de la vie peut engendrer des perturbations physiologiques dans les circuits en développement qui persisteront jusqu'à l'âge adulte. **En d'autres mots, les expériences et les environnements au cours des premières années façonnent largement l'architecture du cerveau en développement et l'éventail des compétences et des capacités d'apprentissage qu'acquiert un enfant.** Tous ces événements tracent une trajectoire pour le cycle de vie.

Malheureusement, les gens qui vivent dans la pauvreté ou dans des conditions défavorables sont plus exposés aux facteurs de risque d'altération du développement cognitif. Ces facteurs de risque peuvent inclure l'exposition à la **violence, aux conflits ou à la négligence**, et d'autres sources de stress toxique; **une mauvaise santé et une nutrition déficiente**, y compris la malnutrition, les complications à la naissance et durant la période néonatale, les infections graves ou chroniques, et l'exposition à des toxines environnementales; et le **manque d'environnements enrichissants**, y compris des soins de proximité inconstants et une stimulation et des contextes d'apprentissage inadéquats. L'exposition à ces facteurs de risque peut être encore aggravée par des inégalités entre les sexes.

L'incapacité d'entourer tous les enfants, filles et garçons, des soins requis et de les protéger contre ces risques compromet le droit de millions d'enfants de se développer à leur plein potentiel. Cela entraîne également une perte colossale de capital humain qui laisse la prochaine génération mal outillée pour résoudre les énormes défis qui emprisonnent les gens, les collectivités et les sociétés dans la pauvreté.

Le développement précoce des enfants est de plus en plus reconnu comme une partie essentielle de l'édification de sociétés saines et productives, où les enfants à la fois survivent et prospèrent. Un monde où les filles et les garçons s'épanouissent se profile à travers Les Objectifs de développement durable pour la nutrition, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes et l'autonomisation, la paix et les conflits, et est au cœur de la Stratégie mondiale du Secrétaire général des Nations Unies pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016 à 2030). Le gouvernement du Canada a fait de l'amélioration de la santé des mères, des bébés et des enfants vulnérables sa priorité

¹Grantham-McGregor et al. Developmental potential in the first five years for children in developing countries. *Lancet*, 2007 **36**:60-70.

première du développement grâce au financement accordé à la santé maternelle, néonatale et infantile.

1.4 LE GRAND DÉFI SAUVER DES CERVEAUX

Le but ultime du programme Sauver des cerveaux est d'accroître le capital humain grâce à l'élaboration et à l'application d'idées audacieuses ayant un impact réel **qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau, sur une grande échelle et de manière équitable et durable**. Ces idées devraient porter sur des produits, des services ou des modèles de prestation innovants, abordables et axés sur l'égalité.

Malgré le fait que les enfants autour du monde grandissent dans des contextes différents, il est possible d'élaborer des produits, des services, des politiques et des modèles de prestation efficaces en vue d'atténuer les facteurs de risque qui menacent le développement précoce du cerveau dans divers milieux, même lorsque les ressources sont limitées.

Il est nécessaire d'innover pour **rejoindre de façon équitable** le plus grand nombre possible d'enfants, pour avoir **un impact maximum sur chaque enfant rejoint (filles et garçons)** et pour **soutenir l'impact à grande échelle**. On s'attend donc à ce que les projets visent à concevoir une intervention efficace dont la mise en œuvre est réalisable dans un contexte donné, en s'attaquant aux principaux facteurs d'adversité qui limitent le développement précoce du cerveau et de l'enfant dans ce contexte. Pour y parvenir, il faudra adopter une vision globale de l'environnement de l'enfant (p. ex. au niveau de la santé, de la nutrition, de l'épanouissement et de la protection), accorder une attention au genre et aux inégalités intersectionnelles, mobiliser les utilisateurs finaux (femmes et hommes, filles et garçons) et mettre à profit les systèmes de prestation locaux. Nous encourageons des innovations visant à aborder de multiples facteurs de risque et à déterminer ce qui fonctionne le mieux, pour qui, à quelle dose, et quels aspects des interventions sont les plus efficaces. Les propositions doivent présenter des solutions novatrices pertinentes aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire. L'équipe du projet, dirigée par des leaders efficaces et centrés sur les résultats, devrait être en mesure d'élaborer, de mettre à l'essai et de perfectionner ces innovations et leur application. En définitive, les projets doivent produire des résultats clairs et mesurables qui vont accélérer les progrès en vue de relever le Grand Défi Sauver des cerveaux, et offrir le potentiel d'accélérer les progrès vers les Objectifs de développement durable.

2 Approche

2.1 FINANCEMENT

Au terme de cette demande de propositions, Sauver des cerveaux accordera du financement de démarrage pour **des idées audacieuses portant sur des produits, des services et des modèles de prestation qui protègent et favorisent le développement précoce du cerveau d'une manière durable**. Le financement de

démarrage vise à appuyer l'élaboration et la validation d'idées novatrices pour protéger et favoriser le développement précoce du cerveau en offrant jusqu'à 250 000 \$CAN par projet sur une période maximale de 24 mois.

Le montant de financement pourra varier et sera en rapport avec le projet proposé. Le niveau de financement demandé devrait être suffisant pour assurer l'atteinte des objectifs selon l'échéancier fixé. Grands Défis Canada se réserve le droit de financer entièrement ou de façon échelonnée certaines demandes, de financer partiellement certaines autres demandes et, à sa seule discrétion, d'augmenter ou de réduire les budgets comme il le jugera approprié.

2.2 DOMAINES D'INTÉRÊT

Les projets devraient s'attaquer à des risques majeurs pour le développement précoce du cerveau qui sont pertinents pour la population cible, ce qui peut inclure :

- La négligence, les abus ou les mauvais traitements aux enfants;
- L'exposition à la violence, notamment la violence communautaire et la violence conjugale;
- L'exposition à des contaminants ou à des agents polluants;
- Une stimulation et/ou un apprentissage inadéquat;
- Une socialisation et/ou une interaction insuffisante;
- Les infections;
- La malnutrition;
- Les troubles de santé mentale maternelle;
- Les agressions et les affections néonatales qui compromettent la santé du nouveau-né;
- Les complications durant la grossesse;
- Les déficiences sensorielles;
- Le stress toxique.

D'un intérêt particulier pour Sauver des cerveaux sont les innovations qui :

- Améliorent et/ou font la promotion de la santé et de l'égalité des sexes;
- Réduisent ou atténuent l'impact de l'exposition à la violence, y compris :
 - La négligence, les abus ou les mauvais traitements aux enfants;
 - La violence familiale et la violence conjugale;
 - La violence communautaire ou la guerre;
- Rejoignent les populations difficiles d'accès, y compris : les communautés fragiles ou situées dans des zones de conflit, et/ou les populations migrantes, transitoires et pastorales;
- Mettent l'accent sur l'amélioration de la viabilité financière de l'innovation, y compris :
 - Les approches génératrices de revenus;
 - Les modèles de financement novateurs, y compris l'utilisation de subventions et d'autres formes de financement;

- Les innovations motivées par la demande des clients et des bénéficiaires, ou qui suscitent la formation de marchés;
- L'amélioration des processus de chaîne d'approvisionnement ou de chaîne de valeur;
- Assurent une exécution de qualité des interventions à plus grande échelle en :
 - Améliorant l'apprentissage par l'innovation pédagogique;
 - Surmontant les obstacles qui limitent la portée, la viabilité et la qualité de la prestation des services par les travailleurs de première ligne;
- Ciblent différentes étapes du cycle de vie pertinentes pour le développement précoce du cerveau et des enfants, y compris :
 - La préconception, la grossesse, la naissance et la période néonatale et la période de la petite enfance;
 - L'adolescence, y compris les mères adolescentes, comme point d'entrée pour le développement sain de l'enfant et l'amélioration de la santé, du bien-être et de l'autonomisation de la mère, qui bénéficierait également à tous les enfants subséquents.

Genres de projets

Sauver des cerveaux finance divers types de projets, ce qui englobe, mais sans s'y limiter :

- Des produits, y compris des diagnostics, des médicaments, du matériel et des appareils médicaux, et des technologies d'information et de communication;
- Des services, y compris l'éducation ou des programmes de formation et des systèmes de prestation de services;
- Des modèles de mise en œuvre, y compris des modèles financiers ou commerciaux, des politiques et des entreprises sociales.

Les enfants vivant dans la pauvreté sont souvent confrontés à de multiples facteurs de risque, et les innovations qui abordent de manière globale de multiples aspects du développement précoce du cerveau et de l'enfant (c.-à-d. qui visent une combinaison de facteurs touchant la santé, la nutrition, l'épanouissement et la protection, tel que déterminé par le contexte dans lequel vit la population cible) auront clairement la préférence parce qu'on peut s'attendre à ce qu'elles accroissent l'impact. Les projets doivent être innovants et contribuer de façon unique à un portefeuille de stratégies qui, prises ensemble, visent à avoir un impact collectif sur le Grand Défi Sauver des cerveaux. Des descriptions d'innovations actuellement appuyées par Sauver des cerveaux sont disponibles ici : savingbrainsinnovation.net.

2.3 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

Les projets financés doivent démontrer un impact concret sur le développement de la petite enfance parmi les populations pauvres et marginalisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. À cette fin, les projets doivent prévoir la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour quantifier clairement les effets sur le développement précoce du cerveau, repérer les lacunes et maximiser l'impact. Les propositions doivent inclure un aperçu de la façon dont les résultats seront suivis et

évalués au cours de la durée du projet, avec une description de l'approche adoptée pour mesurer chacun des indicateurs clés des résultats. (Voir ci-dessous la section plus détaillée sur les indicateurs clés). Tous les innovateurs devraient envisager comment la conception de leur projet peut promouvoir l'égalité des sexes, y compris dans leur approche pour mesurer les résultats. Veuillez consulter la section 2.6 pour des directives plus détaillées sur l'approche de Grands Défis Canada en matière d'égalité des sexes.

Pour les subventions de démarrage, la réussite est définie en fonction des éléments suivants :

- La démonstration que l'idée (i) améliore le développement précoce de l'enfant, chez les filles et les garçons, au niveau individuel et (ii) peut être mise en œuvre de manière durable à plus grande échelle dans la région cible;
- Un intérêt démontré, du financement pour prendre la relève et/ou des engagements à adopter l'idée parmi les parties prenantes, les influenceurs et les partenaires clés requis pour permettre le déploiement à l'échelle et la durabilité.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu que les projets devront :

- Porter attention à l'impact des inégalités entre les sexes et des inégalités intersectionnelles sur la capacité de stimuler et de protéger le développement précoce de l'enfant, et à la façon dont on pourrait aborder ces inégalités;
- Avoir la capacité de suivre les progrès et d'évaluer l'impact du projet;
- Avoir la capacité de tirer et d'appliquer les leçons pertinentes, de définir et d'intégrer les meilleures pratiques et de contribuer à une communauté d'apprentissage.

Communication des résultats

La communication des résultats est aussi un volet important de la responsabilité à l'égard du projet. Les propositions doivent inclure un bref aperçu de la façon dont on entend mobiliser les intervenants et diffuser les résultats, les différents publics que l'on souhaite atteindre et comment cette diffusion contribuera à l'impact du projet. Bien que la communication des résultats de la recherche dans des publications scientifiques soit importante, cela ne devrait pas être l'objectif premier des projets financés sans une justification clairement articulée démontrant que cela s'inscrit dans le cheminement critique vers l'impact.

Grands Défis Canada a une Politique d'accès mondial et une Politique d'accès aux données qui intègrent des principes d'accès ouvert auxquels on doit se conformer; des renseignements supplémentaires sur ces politiques se trouvent à la section 2.9. Les propositions doivent prévoir suffisamment de temps durant la période de financement pour l'analyse des résultats et la rédaction de publications. Cette politique renferme une exigence à l'effet que les publications issues de la recherche financée par Grands Défis Canada doivent être ouvertement accessibles, soit en les publiant dans des revues en libre accès ou en donnant gratuitement accès en ligne aux manuscrits finaux revus par des pairs, par exemple par le biais de référentiels en libre accès, dans les 12 mois de

leur publication². L'utilisation de plateformes telles que *F1000 Research*, qui offrent la publication immédiate des articles qui sont passés par un processus d'examen par les pairs transparent, est encouragée, le cas échéant. Grands Défis Canada pourra exiger un rapport sur la diffusion des résultats après la période de financement.

Description des indicateurs clés des résultats

Afin d'établir un langage commun pour la discussion et la comparaison des résultats entre les divers projets du portefeuille Sauver des cerveaux, un ensemble d'indicateurs clés des résultats a été élaboré. Les plans de suivi et d'évaluation devraient être conçus pour suivre l'impact, l'utilisation et l'accès aux innovations par les bénéficiaires finaux (filles et garçons). Il est aussi nécessaire de faire rapport sur le nombre d'intermédiaires (soignant / famille), ainsi que les fournisseurs de services de santé et les fournisseurs hors du secteur de la santé, qui sont formés pour utiliser, utilisent et/ou ont accès à ces innovations. D'autres indicateurs des extrants et de l'impact du projet seront également requis; voir l'annexe B pour plus de détails et une liste d'indicateurs potentiels. La mesure d'autres résultats pertinents à des hypothèses spécifiques est prévue, et il y aurait lieu de mesurer l'impact des projets sous l'angle de la théorie du changement à l'aide des cadres de suivi et d'évaluation. Les données doivent être ventilées par sexe. Cette série d'indicateurs des résultats représente un ensemble minimal de mesures et ne limite pas la portée des résultats pouvant être saisis.

Résultats liés au développement de l'enfant : l'utilisation d'indicateurs pour saisir les résultats mesurant l'amélioration du développement devrait être intégrée aux plans du projet à l'étape de la proposition. La proposition doit inclure un plan visant à mesurer au moins un indicateur dans chacun des domaines suivants :

- La croissance physique, par exemple la longueur ou la taille en fonction de l'âge, le poids en fonction de l'âge, la circonférence de la tête, les capacités motrices fines / brutes;
- La fonction cognitive;
- Le langage réceptif et expressif;
- Les capacités socio-émotionnelles.

Dans des circonstances particulières où l'impact sur le développement cognitif ne peut pas être mesuré durant la période de la subvention, le lien entre les résultats mesurés et les indicateurs clés des résultats devrait être bien établi. Pour voir des exemples d'outils utilisés dans des projets Sauver des cerveaux, veuillez consulter www.savingbrainsinnovation.net/.

2.4 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets doivent adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des problèmes complexes. Cette approche

² Les exigences de Grands Défis Canada sur le libre accès aux publications respectent la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* (<http://www.science.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=F6765465-1>).

n'écarte pas ou ne néglige pas les bienfaits propres à chaque type d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être réalisées en alignant les trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques/ technologiques ont plus de chance d'être déployées, d'avoir un impact à l'échelle mondiale et d'être viables si, au départ, elles sont développées parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées. De même, elle reconnaît que les innovations sociales et commerciales ne seront pas efficaces en elles-mêmes pour régler des problèmes de santé mondiale. (Veuillez consulter [le site www.grandchallenges.ca/innovation-integree/](http://www.grandchallenges.ca/innovation-integree/).)

Les solutions proposées doivent donc inclure une combinaison des formes d'innovation suivantes :

- **Innovation scientifique/technologique** : A un fondement dans les sciences psychologiques, naturelles, de la santé ou du comportement, ou en ingénierie ou en économique; peut être simple, c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire que les solutions fassent appel à la haute technologie.
- **Innovation sociale** : Reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités entre les sexes et les inégalités intersectionnelles; aborde les contextes locaux et/ou culturels qui jouent un rôle dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **L'innovation commerciale** : Optimise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter une demande et atteindre la viabilité financière; traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.5 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Sauver des cerveaux prévoit que les innovations les plus fructueuses qu'il finance seront éventuellement déployées à grande échelle dans le cadre de partenariats, avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux, et que ce déploiement visera à avoir un impact significatif sur la santé des plus pauvres parmi les pauvres dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. À cette fin, Sauver des cerveaux est à la recherche de solutions qui offrent le potentiel d'être déployées à l'échelle, ainsi que d'une volonté de la part de l'équipe du projet de voir l'innovation **produire un impact à grande échelle d'une manière financièrement viable**. Le financement de démarrage devrait permettre de positionner clairement une innovation sur la voie du déploiement à l'échelle, en tenant compte des facteurs suivants : l'état de l'infrastructure locale; les forces sociales, politiques et économiques; la capacité de l'établissement et son leadership; les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels; les sources de financement et de revenus disponibles; et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle. Nous recommandons que les projets mettent à contribution les systèmes locaux lorsque cela engendre des éléments d'efficacité, et qu'ils mobilisent les utilisateurs finaux (à la fois les hommes et les femmes, et les filles et les garçons) pour accroître la probabilité de succès du déploiement à grande échelle. Cela devrait inclure une compréhension du lien entre l'innovation et les priorités locales (p. ex. les plans de santé nationaux/régionaux), pourquoi l'innovation est préférable aux solutions de

rechange, et les facteurs incitatifs/ dissuasifs intervenant dans la formation du marché et la demande des consommateurs. Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation à grande échelle, et des stratégies de sortie du financement par voie de subvention.

Des dirigeants et des équipes de projet efficaces

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Des équipes de projet efficaces auront l'expertise, ou l'accès à une expertise, dans les domaines suivants : développement de la petite enfance; contrôle et évaluation; analyse des données et statistiques; avoir travaillé dans le site / la région / le pays de mise en œuvre; déploiement à l'échelle de projets; entrepreneuriat et d'affaires; évaluation psychologique (au besoin). La formation d'équipes multidisciplinaires / intersectorielles est fortement encouragée pour s'assurer de disposer d'une expertise scientifique, sociale et commerciale pertinente qui permettra le développement d'innovations susceptibles de produire un impact durable à l'échelle.

Compréhension du contexte local

Afin d'assurer un impact durable à l'échelle, il est essentiel que les projets reposent sur une compréhension de l'infrastructure et du contexte de gouvernance local (y compris les lois et les règlements pertinents) et du contexte social, politique et économique. Cela permet de mieux comprendre le bilan de santé et les besoins de la collectivité, et de reconnaître les risques présents pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires identifiés par les gouvernements locaux ou nationaux. Là où ils existent, les innovations devraient se fonder sur les systèmes locaux, qui sont en mesure de rejoindre la population cible, qui appuient la santé et/ou le développement, ou qui abordent des déterminants de la santé. Les déterminants de la santé sont notamment la pauvreté, l'inégalité (dont l'inégalité des sexes) et l'accès à l'eau et à des services sanitaires. Les innovations devraient être pertinentes pour les milieux peu dotés en ressources et profiter aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Mobilisation des parties prenantes

Le développement précoce du cerveau est influencé par de multiples facteurs, dont la famille et le logement; la collectivité locale, les programmes et les services de santé et de développement de la petite enfance, ainsi que le contexte régional, national et mondial³. En conséquence, il est à prévoir que les soignants, les familles, les collectivités, les entreprises, les fournisseurs de soins de santé, les responsables des politiques, les gouvernements et les organismes internationaux puissent tous avoir un rôle à jouer en vue de guider et de soutenir le projet. Les parties prenantes, notamment les utilisateurs finaux (femmes et hommes, filles et garçons) et ceux qui prendront en définitive des décisions au sujet de l'application de la solution, devraient être mobilisées

³ Irwin, L.G., Siddiqi, A. et C. Hertzman. *Le développement de la petite enfance : Un puissant égalisateur – Rapport final du réseau de connaissances sur le développement de la petite enfance de la Commission sur les déterminants sociaux de la santé*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2007, http://www.who.int/social_determinants/themes/earlychilddevelopment/early_child_dev_ecdkn_fr.pdf, (consulté le 2 novembre 2012).

dès le départ et tout au long du projet. Cela aidera à garantir que la solution soit prête pour l'adoption initiale et l'adaptation ultérieure, aboutissant à un plus grand impact. En outre, les parties prenantes peuvent fournir des renseignements utiles sur leur collectivité et reconnaître les facteurs qui seront nécessaires à la réussite du projet.

2.6 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES ET BONNE GOUVERNANCE

Les innovateurs financés par Grands Défis Canada doivent se conformer à la politique en matière de durabilité environnementale, d'égalité entre les sexes et de bonne gouvernance.

Durabilité environnementale

Grands Défis Canada et Sauver des cerveaux exigent que les candidats s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'ait pas d'effet matériel préjudiciable sur l'environnement y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Dans la mesure du possible, les candidats doivent intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.

Égalité des sexes

Grands Défis Canada et Sauver des cerveaux sont engagés à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les projets financés, avec les objectifs suivants : (1) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs influant sur le développement durable de leur société; (2) soutenir les femmes et les filles dans l'affirmation de tous leurs droits fondamentaux; et (3) réduire les inégalités entre les sexes au niveau de l'accès aux ressources et aux avantages du développement et du contrôle sur ceux-ci.

Toutes les innovations devraient explicitement et systématiquement intégrer les considérations d'égalité des sexes (activités, produits, résultats) à toutes les étapes du projet, y compris les dispositions budgétaires, si possible. Grands Défis Canada est d'avis que le soutien de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles sont des objectifs importants en soi, et qu'en tenant compte de la dimension de l'égalité des sexes dans le développement des innovations, il est possible de renforcer l'impact. Une analyse de genre (comment et pourquoi les inégalités, les différences, les rôles et les relations entre les sexes) est un élément partie obligatoire de chaque projet financé. Veuillez consulter le dossier de Grands Défis Canada sur l'égalité des sexes [ici](#).

Bonne gouvernance

Grands Défis Canada et Sauver des cerveaux sont engagés à promouvoir les principes d'une bonne gouvernance dans les projets qu'ils financent. Cela comprend la promotion des principes de bonne gouvernance que sont la participation, l'inclusion, l'équité, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacités dans les projets proposés. Les projets et les innovations doivent se conformer aux lois et aux règlements locaux dans leur sphère de compétence. Les parties prenantes (p. ex. les gouvernements, les régulateurs et les partenaires intelligents) nécessaires au déploiement à l'échelle éventuel de l'innovation doivent être identifiées par les innovateurs, et les innovateurs

doivent avoir une compréhension claire de leur position actuelle par rapport à l'innovation, comment elle pourrait devoir changer et comment ce changement pourrait être suscité.

2.7 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Grands Défis Canada est déterminé à favoriser un accès significatif aux innovations qu'il appuie pour les bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; à promouvoir la diffusion rapide et ouverte des résultats de la recherche et des données issues des activités financées; et à faire en sorte que la recherche financée se déroule d'une manière conforme aux normes éthiques pertinentes. Ces engagements sont énoncés dans la [politique d'accès mondial](#), la [Politique d'accès aux données](#), et la [Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada](#), qui devraient être examinées attentivement par tous les candidats.

Accès mondial

Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les innovations qu'il finance soient rendues significativement accessibles, tant en termes de prix que de disponibilité, aux bénéficiaires cibles de chaque projet financé, en particulier les personnes marginalisées et pauvres des pays à revenu faible ou intermédiaire; (2) les connaissances et les renseignements obtenus grâce aux projets financés soient diffusés largement et rapidement à la communauté mondiale de la recherche et au-delà; (3) la commercialisation des innovations financées est encouragée, tant qu'elle respecte ces principes.

Accès aux données

Grands Défis Canada est déterminé à veiller à ce que (1) les données soient partagées aussi largement et rapidement que possible pour favoriser l'innovation et optimiser les perspectives d'application des connaissances pour élaborer des solutions qui sauveront des vies; (2) le respect de l'attribution, de la diversité culturelle, de l'intégrité scientifique et de la vie privée des gens et des communautés qui fournissent des données soient pris en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données; (3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; (4) les personnes et les communautés qui permettent et appuient la recherche, en particulier celles vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient des participants à la recherche ou des chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.

Éthique

Grands Défis Canada exige que (1) la recherche avec des participants humains se déroule d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice; (2) la recherche avec des animaux se déroule d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté; (3) certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des

biorisques et des organismes génétiquement modifiés, soient assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites, au besoin.

Les innovateurs doivent s'engager à : (1) se conformer aux politique ci-dessus; (2) veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'empêche pas un accès significatif à des innovations et une large diffusion des connaissances; (3) accorder à Grands Défis Canada une licence limitée, non exclusive aux droits de propriété intellectuelle à l'égard de leurs innovations, applicable uniquement en cas d'incapacité à garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

2.8 FINANCEMENT DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de la présente DP pourraient avoir la possibilité d'obtenir du financement de déploiement à l'échelle visant à appuyer le perfectionnement, l'essai et la mise en œuvre de solutions innovantes ayant déjà franchi le stade de la démonstration de principe. Les projets de déploiement à l'échelle doivent démontrer un impact réel à grande échelle sur la santé reproductive, maternelle, néonatale et/ou infantile, et progresser vers le déploiement à l'échelle et la durabilité. Les projets de déploiement à l'échelle requièrent l'appui de partenaires qui apportent à la fois un financement de contrepartie et des combinaisons de compétences nécessaires pour que les innovations puissent fonctionner de manière durable à l'échelle. Veuillez consulter le site <http://www.grandchallenges.ca/grand-challenges/transition-to-scale/> pour obtenir plus d'information sur le financement de déploiement à l'échelle.

Bien que le financement de contrepartie ne soit pas une exigence à l'étape de la démonstration de principe, tous les innovateurs sont invités à obtenir un cofinancement. Former des partenariats stratégiques dès le début peut améliorer la viabilité d'une innovation en suscitant une adoption précoce et en fournissant des ressources et une expertise qui peut préparer les équipes en vue du processus de déploiement à l'échelle, qui nécessite des fonds de contrepartie dans le cadre de partenariats.

3 La communauté d'apprentissage de Sauver des cerveaux

3.1 COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE

Sauver des cerveaux est un grand défi qu'aucune équipe ou organisation ne saurait relever isolément. En conséquence, Grands Défis Canada a formé et continue de soutenir, dans le cadre du partenariat Sauver des cerveaux, une communauté d'apprentissage autour du défi Sauver des cerveaux. Cette communauté comprend des innovateurs de Sauver des cerveaux (tous des bénéficiaires d'une subvention de démarrage et d'un financement de déploiement à l'échelle), la plateforme Sauver des cerveaux, qui regroupe des experts de grandes institutions dans le domaine du développement de la petite enfance et les partenaires de Sauver des cerveaux. En partageant des résultats et en discutant des leçons apprises, cette communauté accumule un corpus de recherche et de connaissances pratiques sur la façon

d'élaborer, de mettre au point et d'évaluer des solutions innovantes, en plus d'une série d'interventions visant à soutenir et à protéger le développement précoce du cerveau. La communauté Sauver des cerveaux encourage et facilite l'action collective parce que les projets réalisés en collaboration ont un plus grand impact que s'ils se déroulaient isolément.

En plus de participer à des activités reliées à leur projet, on s'attend à ce que les membres clés des projets financés s'impliquent activement dans la communauté Sauver des cerveaux, ce qui englobe les initiatives suivantes :

- Contribuer aux corpus de connaissances de la communauté Sauver des cerveaux et appliquer celles-ci, notamment lorsqu'elles ont été validées par la plateforme Sauver des cerveaux.
- Participer activement à l'élaboration et à l'amélioration des outils au niveau du projet et au niveau du portefeuille pour suivre l'impact par rapport à l'objectif commun qui est de protéger et de soutenir le développement précoce du cerveau, y compris en utilisant la théorie du changement, en intégrant les principaux indicateurs des résultats dans les plans du projet, et de suivre l'impact et les résultats à l'aide des outils de rapport de Sauver des cerveaux.
- Collaborer activement avec la plateforme Sauver des cerveaux afin de développer les capacités requises pour susciter des changements au niveau des systèmes en vue de produire un impact, y compris le développement du leadership et les cadres d'évaluation.

3.2 PLATEFORME SAUVER DES CERVEAUX

La plateforme Sauver des cerveaux est constituée de mentors et d'experts dans le domaine du développement précoce du cerveau et de la petite enfance, des systèmes d'innovation et des communautés d'apprentissage. En tant que ressource accessible pour maximiser l'impact des projets et renforcer l'impact collectif du programme Sauver des cerveaux, la plateforme est responsable des activités suivantes :

- Appuyer des projets au sein du programme Sauver des cerveaux pour obtenir un impact durable.
- Recueillir les leçons et les meilleures pratiques issues de la communauté Sauver des cerveaux pour améliorer la réussite des innovations Sauver des cerveaux et éclairer la communauté d'apprentissage plus vaste.
- Aider à suivre et à diffuser l'impact individuel et collectif des innovations de Sauver des cerveaux au sein de la communauté et auprès des intervenants externes.
- Appuyer la priorité accordée au développement de la petite enfance au niveau mondial en vue d'accroître la demande pour des interventions efficaces et efficaces.

4 Activités et produits livrables

Les innovateurs financés dans le cadre de cet effort devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, lesquels contribueront à faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet.

1. Présenter un rapport d'avancement trimestriel axé sur l'utilisation des fonds, le rendement et les résultats obtenus. **Veillez noter** que des fonds ne peuvent être avancés aux innovateurs pour couvrir des dépenses prévues au budget que pour une période de deux trimestres, et que toute avance destinée à couvrir des dépenses prévues au budget pour un troisième trimestre sera subordonnée à une comptabilité complète du premier trimestre.
2. Travailler avec Grands Défis Canada à la modélisation des impacts potentiels sur la santé, etc.
3. Diffuser des connaissances en temps opportun, y compris dans les médias sociaux, des publications en libre accès, le dépôt de données dans des référentiels accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences, la mobilisation des parties prenantes, etc. **Veillez noter** que les innovateurs devront publier leurs conclusions sur des plateformes de publication en libre accès, par exemple *F1000Research*, dans les 12 mois suivant la fin de leur subvention de démarrage.
4. Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et qui présente une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès accomplis vers la réalisation d'un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances. **Veillez noter** qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée aux innovateurs sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
5. Après la période de la subvention, des mises à jour périodiques sur l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues.
6. S'engager à respecter la Politique en matière de durabilité environnementale, d'égalité des sexes et de bonne gouvernance, la Politique d'accès mondial, la Politique d'accès aux données et la Politique en matière d'éthique de Grands Défis Canada (voir <http://www.grandchallenges.ca/ressources/>), y compris de conclure un accord de licence non exclusive, tel que décrit ci-dessous dans la section 5.11.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats sélectionnés. Des rapports d'étape par écrit et des conversations par téléconférence pourront être requises pour satisfaire aux exigences en matière de rapport.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

1. participent à des activités de sensibilisation du public;
2. contribuent au programme d'apprentissage en lien avec des défis particuliers, notamment en participant à des réunions avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada sur invitation.

Veillez noter que les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires Mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada, en tout temps, jusqu'à la fin de 2028, les exigences connexes seront prises en compte dans les accords de financement.

5 Règles et lignes directrices

Les Instituts de recherche en santé du Canada supervisent le processus d'examen par les pairs et le conseil de direction de Grands Défis Canada prend les décisions finales en matière de financement.

5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Le candidat doit être une organisation à but non lucratif, une entreprise à but lucratif ou un autre établissement reconnu, constitué dans une sphère de compétence admissible énumérée à l'annexe A, et en mesure de recevoir et d'administrer des fonds.
2. **SEULS** les établissements des pays qui figurent sur la liste de l'**annexe A** sont admissibles à participer à cette demande de propositions du programme Sauver des cerveaux. Les demandes provenant d'établissements situés dans des pays ne figurant pas à l'annexe A ne seront pas prises en considération.
3. Tous les sites de mise en œuvre du projet doivent être situés dans des pays autre que le Canada énumérés à l'annexe A.
4. Un projet peut compter au maximum deux chefs de projet, qui doivent tous deux avoir une affiliation principale avec un établissement d'un pays admissible énuméré à l'annexe A. Au moins un chef de projet doit être affilié à l'établissement d'où la proposition est soumise.
5. Les établissements candidats du **Canada** doivent présenter une demande conjointement avec un co-chef de projet principalement affilié à un établissement d'un pays admissible énuméré à l'annexe A, autre que le Canada.
6. Une majorité (plus de 50 %) du budget doit être dépensée dans des activités qui se dérouleront dans un pays admissible autre que le Canada.

7. Les propositions qui seront mises en œuvre au Brésil doivent avoir un établissement brésilien comme candidat et les chefs de projet devraient être principalement affiliés à des établissements brésiliens.
8. Les innovations à qui seront mises en œuvre en Turquie ou au Liban doivent cibler les populations de réfugiés ou de migrants.
9. Sauver des cerveaux **NE FINANCERA PAS** les projets en science de la découverte, les initiatives de renforcement des capacités ou les programmes en cours dans le cadre de cette demande de propositions.
10. Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une (1) demande dans le cadre de cette demande de propositions. Un établissement d'un pays admissible peut cependant figurer à titre de candidat pour de multiples demandes, si chaque demande a un chef de projet différent.
11. Les demandes doivent inclure tous les renseignements et pièces jointes requis. Seuls les dossiers complets seront pris en considération aux fins de l'examen par les pairs.

Grands Défis Canada peut, en tout temps et à sa discrétion exclusive, modifier les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux candidats individuels, aux chefs de projet et aux pays admissibles, dans la mesure où la modification ne compromet pas de manière appréciable le processus d'examen. (Voir la section 5.4.)

Veillez noter que Grands Défis Canada doit approuver tout changement d'organisation, d'établissement ou de chef de projet candidat dont le nom apparaît dans la subvention accordée à l'origine.

Veillez noter que les collaborations entre des chefs de projet d'établissements non canadiens admissibles (des pays énumérés à l'annexe A) et des établissements canadiens sont encouragées mais non obligatoires. Des établissements et des innovateurs de pays admissibles et de pays non admissibles peuvent être inscrits en tant que collaborateurs.

5.2 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

Présentation d'une proposition

Les candidats présenteront une proposition décrivant leur idée innovante, le but visé, les objectifs et les activités, l'approche, le cadre de mesure de la réussite et le budget.

Les demandes DOIVENT être soumises au programme Sauver des cerveaux en utilisant le Portail communautaire de Grands Défis Canada. **Pour avoir accès au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte.** Lorsque vous aurez créé un compte, veuillez allouer jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter les renseignements que vous avez fournis. Une fois que vos renseignements auront été traités, vous recevrez un

courriel renfermant les identifiants requis pour avoir accès au Portail et présenter votre demande.

Pour revenir au Portail communautaire et continuer à travailler sur votre demande en tout temps, veuillez visiter <https://gcc.fluxx.io/>.

Pour obtenir du soutien technique, veuillez envoyer un courriel à support@grandchallenges.ca.

Toutes les propositions doivent être soumises via le Portail communautaire avant le **29 juillet 2016 à 15:00 HNE**.

Ressource pour l'élaboration d'une proposition

Les candidats sont invités à consulter la ressource en ligne de Grands Défis Canada pour l'élaboration d'une proposition, à www.grandchallenges.ca/proposaldevelopment, qui est périodiquement mise à jour et renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs du monde entier à développer leur proposition et à planifier la façon dont leur innovation fera la transition à l'échelle et aura un caractère durable et un impact d'envergure mondiale.

Questions

Veuillez tout d'abord consulter notre « Foire Aux Questions » [ici](#). Des questions à propos de la présente demande de propositions peuvent être soumises par courriel à savingbrains@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions seront affichées sur le site www.grandchallenges.ca/saving-brains/ en fin de journée le 13 juin, le 4 juillet et le 25 juillet 2016. La date limite pour soumettre des questions est le 18 juillet, nous ne pourrons pas garantir que vous allez recevoir une réponse.

Soutien technique pour le dépôt de la proposition en ligne

Veuillez contacter support@grandchallenges.ca pour obtenir du soutien technique au sujet du Portail communautaire.

5.3 ÉCHÉANCIER POUR LES PROPOSITIONS

Dates clés	Événement
le 29 juillet 2016	<p>Date limite pour la présentation d'une demande de financement de démarrage, à 15:00 HNE</p> <p>Les demandes DOIVENT être soumises au programme Sauver des cerveaux en utilisant le Portail communautaire de Grands Défis Canada. Pour avoir accès au Portail, les candidats doivent d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant : <u>Créer un compte</u>. Lorsque vous aurez créé un compte, veuillez allouer jusqu'à un (1) jour ouvrable pour que Grands Défis Canada puisse traiter les renseignements que vous avez fournis. Une fois que vos renseignements auront été traités, vous recevrez un courriel renfermant les identifiants requis pour avoir accès au Portail et présenter votre demande.</p>

Décembre 2016	Avis sur l'état des propositions
Mars 2017	Date prévue du début des projets

5.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Les Instituts de recherche en santé (IRSC) gèrent un processus indépendant d'examen scientifique par les pairs, qui suit un tri d'admissibilité et un tri axé sur l'innovation effectués par Grands Défis Canada.

Tri d'admissibilité

Sauver des cerveaux procédera à un tri des demandes en fonction des critères d'admissibilité énoncés à la section 5.1. Les demandes qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité pourront être retirées du concours en tout temps.

Tri axé sur l'innovation

Les demandes seront évaluées à l'interne en fonction de leur pertinence stratégique pour la demande de propositions de Sauver des cerveaux. Le tri axé sur l'innovation évaluera uniquement l'idée ou l'intervention novatrice proposée (et non la faisabilité ou la qualité du plan du projet) sous l'angle de la nouveauté et du potentiel de faire une contribution unique au Grand Défi Sauver des cerveaux. Les propositions qui ne sont pas suffisamment innovantes et pertinentes seront retirées du concours à ce stade. Environ 50 demandes de financement de démarrage passeront à l'étape de l'examen par les pairs, sur la base des scores du tri axé sur l'innovation.

Les demandes seront évaluées en fonction des critères ci-dessous à la lumière des réponses aux Questions au sujet de la demande, « Section II : Innovation et pertinence », tel qu'indiqué dans la demande. Les deux critères ci-dessous ont une pondération égale :

1. Innovation

- Le(s) produit(s), service(s) et/ou modèle(s) de mise en œuvre visant à encourager et à protéger le développement de la petite enfance sont-ils novateurs et clairement articulés?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- Une application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale intégrée est-elle clairement démontrée, tel que défini à la section 2.4?

2. Pertinence

- La solution proposée aborde-t-elle le problème spécifique dans le cadre du Grand Défi Sauver des cerveaux, tel que décrit aux sections 1.3 et 1.4?
- S'applique-t-elle aux populations pauvres et marginalisées des pays à revenu faible ou intermédiaire et vise-t-elle à lutter contre les inégalités entre les sexes?

- Y a-t-il une description claire de l'échelle potentielle à laquelle elle pourrait être déployée et du cheminement vers le déploiement à l'échelle?

Examen par les pairs

Les Instituts de recherche en santé du Canada gèrent un examen indépendant par les pairs des propositions qui franchissent le tri axé sur l'admissibilité et le tri axé sur l'innovation. Un comité composé d'examineurs des domaines scientifique, social et commercial, comprenant des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire, présentera des avis sur le bien-fondé des propositions, à la lumière des critères d'évaluation (voir la section 5.5).

5.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Impact

- Quelle est l'importance de l'impact potentiel de l'innovation proposée sur le développement précoce du cerveau dans les milieux à faibles ressources (en termes de nombre de filles et de garçons rejoints et d'impact par enfant)?
- Dans quelle mesure la proposition aborde-t-elle les principaux éléments d'adversité qui limitent le développement précoce de l'enfant dans ce contexte?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée convient-elle à une mise en œuvre et à un déploiement à l'échelle plus vaste dans les milieux à faibles ressources?
- L'innovation a-t-elle le potentiel de lutter contre les inégalités, d'être mis en œuvre de façon réaliste, soutenue et prise en charge financièrement dans la région cible, en tenant compte de l'état de l'infrastructure locale, du contexte de la gouvernance (y compris les lois et les règlements pertinents), les forces sociales, politiques et économiques, la capacité de l'établissement et son leadership, les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels, les sources de financement et de revenu disponibles, et d'autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle?

2. Innovation intégrée

- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, originale et/ou représente-t-elle une rupture par rapport aux améliorations graduelles des approches actuelles?
- Dans quelle mesure le plan indique-t-il clairement les obstacles au déploiement à l'échelle et à la durabilité?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle bien l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale?
- Les intervenants clés et/ou les utilisateurs potentiels des connaissances, des biens ou des services sont-ils engagés de manière significative dans le projet proposé (femmes et hommes, filles et garçons)?

3. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?

- Autrement dit, le projet fournira-t-il des preuves concrètes de l'impact sur le développement des enfants *et* de la façon dont il peut être mis en œuvre, maintenu et soutenu financièrement dans la région cible?
- Dans quelle mesure le plan d'exécution est-il bien articulé, réalisable et techniquement robuste?
- Les échéances proposées sont-elles appropriées et réalistes?
- Dans quelle mesure le plan de suivi et d'évaluation est-il réalisable et techniquement solide, y compris les résultats sur le plan de l'égalité des sexes?
- Dans quelle mesure les indicateurs des progrès vers la réalisation de la démonstration de principe sont-ils appropriés?
- Dans quelle mesure la proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à atteindre les objectifs d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et de bonne gouvernance de Grands Défis Canada?
- Y a-t-il un plan réaliste pour reconnaître et appliquer les connaissances acquises en vue d'améliorer les résultats au fur et à mesure que le projet avance?
- Des preuves sont-elles présentées pour indiquer la probabilité de réussite, de même qu'une évaluation rigoureuse des risques et des stratégies d'atténuation connexes?

4. Capacité de leadership pour agir en champion du changement

- Le chef de projet a-t-il le potentiel d'engagement et de leadership nécessaire pour déployer des solutions à plus grande échelle?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe proposés ont-ils une formation et une expérience appropriées, ainsi que la stature nécessaire au sein de la collectivité locale pour mener à bien les tâches proposées (p. ex. une expertise scientifique, sociale ou commerciale)?
- Les partenariats et la composition des équipes pluridisciplinaires proposés augmentent-ils les chances de réussite?
- Le chef de projet et les principaux membres de l'équipe ont-ils démontré la capacité de convoquer les intervenants qui sont en mesure de susciter des changements au niveau des systèmes (p. ex. dans des entreprises, des universités et le secteur public), y compris ceux qui découvrent le projet et ses objectifs, tel que démontré par des lettres d'appui au projet?

5. Valeur en contrepartie de l'effort

- L'ampleur du travail proposé et le montant des fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs du projet?
- La proposition représente-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficiente des ressources?

Décisions en matière de financement

Une fois l'examen par les pairs terminé, Grands Défis Canada recevra une liste de classement et les cotes des IRSC. Sur la base des résultats de l'examen par les pairs, le partenariat Sauver des cerveaux présentera une recommandation de financement au conseil de direction de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en

matière de financement à sa seule discrétion, y compris les droits exclusifs qu'il se réserve, décrits à la section 4.11. Seuls les projets cotés comme admissibles au financement lors de l'examen par les pairs peuvent recevoir une recommandation de financement. L'examen diligent, y compris le rendement du candidat dans d'autres projets financés par Grands Défis Canada ou ses partenaires est pris en compte pour tous les projets recommandés en vue d'un financement au terme de l'examen par les pairs. Des ajustements au plan, à la structure, au montant, au mode de financement et au suivi du projet proposé pourront être nécessaires à la lumière de l'examen en comité ou du processus de diligence raisonnable au moment de la négociation d'un accord de financement avec le programme Sauver des cerveaux.

5.6 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet énumérés dans ce qui suit sont admissibles.

Rémunération – employés de l'organisation

Les taux de rémunération journalière effectivement accordés aux employés pour le temps effectivement consacré à la mise en œuvre du projet, pour une journée de travail de sept heures et demie (7,5) et un maximum de cinq (5) jours par semaine. Un système de feuilles de temps doit être utilisé. Les taux peuvent inclure les coûts suivants : Salaires directs (à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires et des primes) et avantages sociaux, conformément aux politiques internes.

Honoraires – sous-traitants sans lien de dépendance avec l'organisation

Le coût réel et justifié des honoraires des sous-traitants en vertu d'un sous-contrat conclu avec l'organisation, où l'organisation et le sous-traitant ont une relation sans lien de dépendance. Les taux individuels et les montants négociés ne doivent pas dépasser la valeur marchande applicable au type de service dans le lieu de travail habituel du sous-traitant ou pour des travaux similaires effectués en vertu du présent accord, et ils excluent toute augmentation de taux pour les heures supplémentaires. L'ensemble de la sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Coûts remboursables

Les coûts réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, tels que :

1. Les frais de déplacement, y compris les frais de déplacement suivants engagés par l'organisation :
 - le coût du transport commercial selon le tarif le plus bas disponible, en utilisant l'itinéraire le plus direct;
 - le coût des repas, des faux-frais et de l'usage d'un véhicule privé;
 - le coût de l'enregistrement, des photographies et des services de messagerie liés à l'obtention d'un visa;
 - le coût réel et raisonnable d'une chambre individuelle dans un établissement d'hébergement commercial;
 - tous les autres frais réels et raisonnables considérés comme des dépenses

légitimes dans le cadre du projet.

2. Employés du gouvernement du pays bénéficiaire : les coûts (tels que les frais de transport local et les frais de subsistance alors qu'ils voyagent) engagés par les employés du gouvernement du pays bénéficiaire qui ont été affectés par le pays bénéficiaire pour travailler avec le personnel du projet aux fins du projet.
3. Produits et fournitures : les coûts réels des publications et du matériel promotionnel directement lié au projet, tels que les cartes de visite pour le personnel, les affiches et les panneaux de signalisation du projet.
4. Coûts directs de l'administration du projet admissibles :
 - les communications interurbaines, y compris les moyens de télécommunication (Internet, fax, cellulaire), le courrier et les frais de messagerie;
 - les coûts d'impression et de production associés à la production de rapports et de matériel de lectures liés au projet;
 - le coût des réunions, des ateliers et des conférences;
 - les frais juridiques directement liés aux accords auxiliaires;
 - les frais d'examen diligent avant la signature d'un accord auxiliaire;
 - les frais de transfert bancaire.

Coûts indirects et généraux

Les coûts indirects et généraux ne sont pas admissibles en vertu des accords de Grands Défis Canada.

5.7 Conditions de paiements

1. Paiements anticipés : une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles prévus des deux premiers trimestres sera versée à la signature de l'accord. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
2. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis devront être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel accrédité.
3. Avance en cours : Les paiements anticipés ne peuvent couvrir plus de deux périodes et, à aucun moment, il n'y aura d'avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'un paiement anticipé ne soit versé pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
4. Compte de banque distinct et intérêts gagnés sur les paiements anticipés : un compte bancaire distinct, portant intérêt, doit être maintenu pour le projet.
5. Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :

- a. Le projet est achevé conformément à l'accord;
- b. Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final; et

- c. Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières envers les employés, les sous-traitants et les fournisseurs en lien avec la contribution au projet de Grands Défis Canada ont été entièrement honorées.

5.8 VÉRIFICATION

Les innovateurs qui reçoivent du financement peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de Grands Défis Canada, d'Affaires Mondiales Canada et/ou du Bureau du vérificateur général du Canada à tout moment jusqu'à la fin de 2028, ce qui sera précisé dans chaque accord de financement.

5.9 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes présentés à Grands Défis Canada (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec Affaires Mondiales Canada, d'autres membres du Fonds d'innovation pour le développement – Consortium santé (qui comprend, outre Grands Défis Canada, le Centre de recherches pour le développement international et les Instituts de recherche en santé du Canada) et/ou avec d'autres partenaires financiers, et peuvent être divulgués publiquement. En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque demandeur accorde ainsi à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, sans charge et libre de redevances pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les Documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quel média, forme ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce également à tous les droits moraux qu'il a sur les Documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs sous-titulaires de licence, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des spécialistes indépendants de la discipline et des bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par le personnel de Grands Défis Canada.

Veillez passer en revue attentivement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez un doute quant à l'opportunité de divulguer des renseignements confidentiels ou de propriété exclusive (notamment des renseignements relatifs à des inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toute mesure que vous jugerez nécessaire pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à ces fins.

Nous tenterons de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements que nous recevons dans les Documents de présentation, s'ils sont clairement libellés « Confidentiels ». Cependant, même lorsque des renseignements sont présentés comme étant « Confidentiels », nous nous réservons le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les Documents de présentation si cela est requis par la loi ou nécessaire pour que des bailleurs de fonds potentiels et des examinateurs externes, par exemple des entités gouvernementales, en fassent l'évaluation et déterminent la forme et la portée d'un éventuel financement, en conformité avec toute réglementation et leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

5.10 GARANTIE

En soumettant des Documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis et d'accorder les licences décrites ci-dessus. Les candidats qui ont des questions au sujet du contenu de leurs Documents de présentation peuvent communiquer par courriel avec Sauver des cerveaux, à savingbrains@grandchallenges.ca.

5.11 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les solutions appuyées par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances et/ou des produits innovants visant à promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Le succès du développement et du déploiement de ces solutions afin d'assurer un accès significatif aux bénéficiaires ciblés dans les PRFI peut nécessiter la participation, l'appui et/ou la collaboration de plusieurs organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des établissements de recherche universitaires et/ou sans but lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés, qui sont essentiels pour combler ces besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats découlant des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle, et nous invitons tous les candidats à réfléchir à la mesure dans laquelle ils sont disposés à présenter une demande conforme à la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada.

Les candidats sélectionnés seront tenus de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial de Grands Défis Canada et de signer un Accord d'accès mondial avec Grands Défis Canada, en conformité avec les Principes directeurs applicables aux solutions innovantes et les résultats des projets appuyés par ce programme. L'Accord d'accès mondial accordera une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle en amont) qui

permet à Grands Défis Canada et à ses sous-titulaires de licences de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure de réaliser une accessibilité significative. Les candidats doivent noter que Grands Défis Canada peut être tenu d'accorder des licences ou des droits de distribution subalternes à une ou plusieurs personnes nommées par Sa Majesté, si Sa Majesté établit raisonnablement qu'une accessibilité significative n'a pas été réalisée. Enfin, sur demande, les candidats doivent accepter d'accorder à des personnes nommées par Sa Majesté une licence non exclusive sur les innovations soutenues pour faire face à une situation d'urgence visée par une déclaration de l'Organisation mondiale de la Santé concernant une urgence de santé publique de portée internationale. Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur à la fin des activités du projet.

5.12 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données afin de favoriser l'application des connaissances pour mettre au point des solutions permettant de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté de la santé mondiale par des méthodes éthiques et efficaces d'accès aux données. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et les informations d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles. Les bénéficiaires de subventions peuvent être tenus d'élaborer et de soumettre un plan d'accès aux données (DAP) qui précise comment l'accès aux données sera mis en œuvre et le calendrier de diffusion des données.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans de tels cas, le bénéficiaire d'une subvention devra fournir une explication pour justifier une exonération partielle ou totale de l'exigence relative à l'accès aux données.

5.13 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Sauver des cerveaux ou Grands Défis Canada.

De plus, tous les candidats reconnaissent que ce programme fait l'objet d'un essai pilote dans le cadre de la présente demande de propositions et toutes les modalités sont sujettes à modification. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler cette demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
2. Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. Cette demande de propositions est valide à compter du 16 mai 2016 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions présentées à compter du 16 mai 2016, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de rester à l'affût de toute révision à la demande de propositions avant de présenter votre demande.
3. Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou des établissements collaborateurs.
5. Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, du plagiat.
6. À la discrétion exclusive de Grands Défis Canada, accepter ou rejeter l'une ou l'ensemble des propositions, quel que soit le classement d'une proposition par rapport aux critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
7. Accorder aux propositions des montants différents, pour une durée différente et/ou à des conditions différentes de celles indiquées ci-dessus.
8. Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
9. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
10. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.
11. Accorder des subventions en collaboration avec des partenaires de financement. Cela peut comprendre des accords de subvention distincts avec chaque établissement (c.-à-d. une avec Grands Défis Canada et une autre avec un établissement partenaire), ainsi que des transferts de fonds distincts. Les partenaires de financement peuvent utiliser des critères d'évaluation différents et tout type de financement peut être assujéti à des conditions allant au-delà de celles décrites ici. Les résultats attendus du projet, cependant, seront harmonisés.

5.14 ASSURANCES RELATIVES À LA RECHERCHE

Tel que mentionné ci-dessus à la section 2.5, Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

1. La recherche avec des participants humains doit se dérouler d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes et qui témoigne d'un souci du bien-être des personnes, des familles, des collectivités et de la justice⁴.
2. La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines entreprises de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche avec de l'ADN recombiné, des biorisques et des organismes génétiquement modifiés, pourraient être assujetties à une réglementation et à une supervision plus étroites.

Comme il sera nécessaire pour chaque projet individuel, Grands Défis Canada exigera, pour chaque endroit où une partie d'un projet doit se dérouler (sous la responsabilité de votre organisation ou celle d'un sous-sous-traitant ou d'un sous-traitant), que toutes les approbations légales et réglementaires concernant les activités qui doivent se dérouler aient été obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique en matière d'éthique](#) de Grands Défis Canada.

Les questions à propos du programme Sauver des cerveaux ou du processus de dépôt d'une demande doivent être adressées à savingbrains@grandchallenges.ca. Les réponses aux questions fréquemment posées seront affichées sur le site Web de Grands Défis Canada, à www.grandchallenges.ca/saving-brains/, le 13 juin, le 4 juillet et le 25 juillet 2016. La date limite pour soumettre des questions est le 18 juillet, nous ne pouvons pas garantir que vous allez recevoir une réponse. Pour plus de détails, vous pouvez consulter les ressources supplémentaires sur notre site Web.

⁴ Version modifiée des principes fondamentaux décrits dans le second *Énoncé de politique des trois Conseils* (www.pre.ethics.gc.ca/eng/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter1-chapitre1/#toc01-1b).

Annexe A

Admissibilité des pays

Les candidats principalement affiliés à des établissements légalement constitués dans les pays figurant sur la liste ci-dessous sont admissibles à participer à cette demande de propositions. Cette liste peut être modifiée en tout temps par Grands Défis Canada sans préavis.

Nonobstant leur inclusion dans la liste ci-dessous, tous les pays admissibles sont assujettis à l'approbation de Grands Défis Canada sous réserve de la conformité à toutes les lois et politiques canadiennes et étrangères applicables. Dans la mesure du possible, Grands Défis Canada donnera un avis raisonnable de la détermination de non-admissibilité de candidats établis dans l'un des pays énumérés ci-dessous.

<i>Afghanistan</i>	<i>Guyane</i>	<i>Philippines</i>
<i>Antigua et Barbuda</i>	<i>Haïti</i>	<i>Rwanda</i>
<i>Arménie</i>	<i>Honduras</i>	<i>Samoa</i>
<i>Bangladesh</i>	<i>Inde</i>	<i>São Tomé-et-Principe</i>
<i>Bénin</i>	<i>Indonésie</i>	<i>Sénégal</i>
<i>Bhoutan</i>	<i>Jamaïque</i>	<i>Sierra Leone</i>
<i>Bolivie</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Îles Salomon</i>
<i>Bésil*</i>	<i>Kenya</i>	<i>Somalie</i>
<i>Burkina-Faso</i>	<i>Kiribati</i>	<i>Soudan du Sud</i>
<i>Burundi</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Sri Lanka</i>
<i>Cambodge</i>	<i>Kirghize, Rép.</i>	<i>Saint-Kitts-Nevis</i>
<i>Cameroun</i>	<i>Laos</i>	<i>Sainte-Lucie</i>
<i>Canada</i>	<i>Liban**</i>	<i>Saint-Vincent-et-les Grenadines</i>
<i>Cap-Vert</i>	<i>Lesotho</i>	<i>Soudan</i>
<i>République centrafricaine</i>	<i>Libéria</i>	<i>Suriname</i>
<i>Colombie</i>	<i>Madagascar</i>	<i>Swaziland</i>
<i>Comores</i>	<i>Malawi</i>	<i>Tadjikistan</i>
<i>Congo, Rép. dém. du</i>	<i>Mali</i>	<i>Tanzanie</i>
<i>Congo, Rép. du</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>Tchad</i>
<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Micronésie, États féd. de</i>	<i>Timor-Leste</i>
<i>Djibouti</i>	<i>Moldavie</i>	<i>Togo</i>
<i>Dominique</i>	<i>Mongolie</i>	<i>Turquie**</i>
<i>Égypte, Rép. arabe d'</i>	<i>Montserrat</i>	<i>Ouganda</i>
<i>El Salvador</i>	<i>Maroc</i>	<i>Ukraine</i>
<i>Érythrée</i>	<i>Mozambique</i>	<i>Ouzbékistan</i>
<i>Éthiopie</i>	<i>Myanmar</i>	<i>Vanuatu</i>
<i>Gambie</i>	<i>Népal</i>	<i>Vietnam</i>
<i>Géorgie</i>	<i>Nicaragua</i>	<i>Cisjordanie et Gaza</i>
<i>Ghana</i>	<i>Niger</i>	<i>Yémen, Rép. du</i>
<i>Grenade</i>	<i>Nigeria</i>	<i>Zambie</i>
<i>Guatemala</i>	<i>Pakistan</i>	<i>Zimbabwe</i>
<i>Guinée</i>	<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i>	
<i>Guinée-Bissau</i>	<i>Pérou</i>	

* Le financement des propositions retenues pour ces pays peut dépendre du financement d'autres partenaires de Sauver des cerveaux.

** Les innovations à mettre en œuvre en Turquie ou au Liban doivent cibler les populations de réfugiés et de migrants.

ANNEXE B

Indicateurs clés

Si votre projet reçoit du financement, vous devrez faire rapport sur un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux résumés ci-dessous (à noter que la liste n'est pas complète.)

Résultats finals

Le résultat final souhaité des innovations ou des programmes appuyés par Sauver des cerveaux est d'améliorer le développement des enfants, tel que décrit à la rubrique « Description des indicateurs clés des résultats » ci-dessus.

- Grâce à votre innovation, le nombre d'enfants montrant un développement amélioré, y compris,
 - le développement cognitif de l'enfant;
 - le développement de l'enfant sur le plan de la langue et de la communication;
 - le développement social et affectif de l'enfant.
- Nombre d'enfants dont la vie s'est améliorée grâce à une meilleure croissance physique.

Résultats intermédiaires

Ce sont les objectifs à court et à moyen terme proposés de la technologie ou du programme innovant. Les résultats intermédiaires doivent contribuer à l'amélioration du développement des enfants. Les résultats intermédiaires doivent être réalistes et réalisables durant la période et avec les ressources du projet, et ils doivent être directement liés aux extrants du projet.

- Nombre d'enfants utilisant votre innovation destinée à améliorer le développement précoce de l'enfant.
- Nombre d'enfants montrant une amélioration sur le plan de la santé et du bien-être grâce à votre innovation. Cela pourrait inclure :
 - les résultats à la naissance;
 - des pratiques et/ou une supplémentation nutritionnelles appropriées;
 - la santé des enfants.
- Nombre d'enfants pour qui le contexte des soins s'est amélioré. Cela pourrait inclure :
 - l'interaction soignant-enfant;
 - l'environnement familial (l'environnement communautaire ou l'accès aux services communautaires);
 - la protection contre les abus et l'exploitation.
- Nombre de soignants dont le bien-être s'est amélioré. Cela pourrait inclure :
 - la santé physique des soignants (y compris le soutien nutritionnel pendant la grossesse);
 - la santé mentale des soignants.
- Nombre de soignants utilisant des innovations pour améliorer le développement des enfants qui sont aussi conçus pour améliorer leur propre bien-être.

Résultats immédiats

Les intermédiaires sont un élément clé de nombreux projets Sauver des cerveaux. Les intermédiaires sont des personnes, des groupes, des établissements ou des gouvernements qui

ne sont pas les bénéficiaires ultimes de l'innovation, mais qui aident à mettre en œuvre l'innovation ou à concrétiser les résultats du projet (p. ex. dirigeants communautaires, groupes de femmes locaux, travailleurs de la santé, membres de la famille, responsables des politiques).

Ceux-ci pourraient inclure :

- nombre de travailleurs de la santé (en milieu communautaire ou en établissement) utilisant une innovation destinée à améliorer le développement de l'enfant;
- nombre d'intermédiaires et d'intervenants de secteurs autres que la santé (fournisseurs, pères, membres de la famille, leaders communautaires, enseignants, etc.) utilisant une innovation destinée à améliorer le développement de l'enfant;
- nombre d'installations ou de sites (cliniques, centres de DPE, etc.) utilisant votre innovation destinée à améliorer le développement de l'enfant;
- nombre de soignants (p. ex. les membres de la famille) utilisant des produits ou des services innovants pour appuyer le développement et le bien-être de leurs enfants.

Extrants

Les produits ou les services qui sont directement fabriqués ou développés dans le cadre du projet mais qui n'ont pas un impact direct sur l'état de santé :

- nombre d'emplois créés dans les PRFI en raison de votre innovation;
- nombre d'emplois créés au Canada en raison de votre innovation;
- publication d'articles revus par des pairs;
- activités et résultats liés à l'élaboration et à l'adoption/mise en œuvre de politiques, de plans, de règlements ou de lois par le gouvernement local.